

N° 11 – 11 octobre 2019

District Haute-Vienne**Siège social :**4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGESH**Accueil :****Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : district@foot87.fff.fr**Site internet :**<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>**Adresse postale :**

BP 1036

87050 LIMOGES Cedex

Horaires d'ouverture des**Bureaux :**

Du lundi au Vendredi :

8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

AgendaLundi 14 octobre 2019 à 18H30 :
Réunion responsables U11Mardi 15 octobre 2019 à 18H00 :
Comité de DirectionJeudi 17 octobre 2019 à 19H00 :
Examen Arbitres AuxiliairesSamedi 19 octobre 2019
de 8H00 à 13H00 :
Formation arbitres stagiairesSamedi 26 octobre 2019
de 8H00 à 13H00 :
Formation arbitres stagiaires**Sommaire:**

Procès-verbaux :p 2 à 26
Comité de Direction - Seniors -
Féminines - Jeunes - Foot
Animation - Arbitrage

Partenaires :p 27

Rédactionnel :p 28 - 31
Le point sur le championnat - Bon
de Commande France-Serbie à
Bordeaux - Tableau des montées
et descentes 2019/2020

**LES JOURNEES DE L'ARBITRAGE
DU 08 AU 21 OCTOBRE 2019**

**Du 8 au 21 octobre 2019, les arbitres sont à l'honneur
sur tout le territoire
«L'Autorité positive au service du jeu»**

Avec l'objectif de sensibiliser les acteurs du sport à l'autorité positive exercée par les Arbitres, les Journées de l'arbitrage invitent les 26 000 clubs amateurs de foot, rugby, hand et basket à participer à l'opération « Débat citoyen autour de l'autorité positive ».

Cette année, les Journées nationales de l'arbitrage valorisent la place de «l'autorité positive» dans notre société et sur les terrains de sport.

Celle-ci est établie en droit et guidée par la volonté de servir l'intérêt du jeu, d'en assurer la continuité et de protéger chaque joueur individuellement.

L'organisation des Journées nationales de l'arbitrage est une grande opportunité pour mobiliser l'ensemble des acteurs du sport et sensibiliser tous les publics autour du respect de l'arbitre.

Vous pouvez retrouver plus d'infos sur le site internet du District ou directement sur le site : <https://www.tousarbitres.fr> avec notamment le Kit des journées de l'arbitrage vous permettant de mettre en place et d'animer un «débat citoyen autour de l'autorité positive».



CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

**PRESENCE OBLIGATOIRE SOUS PEINE D'AMENDE POUR TOUS LES CLUBS
MUNI DE VOTRE LICENCE**

Mmes Les Présidentes,
Mrs Les Présidents des clubs de Football de la Haute-Vienne,

Vous êtes priés d'assister le :

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019
 A partir de 18 H 30 (émargements)

SALLE DES FETES

A SEREILHAC

QUESTIONS DIVERSES :

Date limite : 28 octobre 2019

COMITE DE DIRECTION **DU** **LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 :**

PRESENTS : M. LADRAT (Président)
MM. BARRAT - BREMONT – BRIDAY- CACOUT – COUTY FILLEUL -
GIRAUD - MISTHOIHI - PLEINEVERT - PRINSAUD – ROUGIER - Mme
SAZERAT - VERGONZANNE.

ASSISTENT :
Mme PALAND (secrétaire administrative)
M. DOUCET Daniel (CDA)
CHIROL (coopté Formations) – RAMEAUX (Animateur coopté de la commission d'Appel) -
THOMAS (animateur coopté de la commission de surveillance des opérations électorales) -
BUISSON (Convention d'objectifs)

EXCUSES : Mme MUHLEBACH - MM. BONNAUD – DUPUY - MISTHOIHI - PEYMIAT –
QUESSON - ROUDIER

**COMMUNICATIONS É INFORMATIONS DU PRESIDENT :**Situation LIMOGES FC :

Suite à une réunion à la mairie de Limoges ce jour, en présence du club et d'un cabinet comptable, Bernard LADRAT résume ce dossier à l'ensemble du comité de direction.

CHALLENGE FAIR PLAY :

Deux partenaires ont signé officiellement leur participation à ce challenge. Il s'agit du CREDIT AGRICOLE (D1) et la société INTERSPORTS NIKE (D2).
Une dotation sera attribuée pour l'achat d'un équipement complet.

Le District est en cours d'interventions auprès de trois autres partenaires. Ils seront associés aux compétitions D3 – D4 – D5.

Une communication ultérieure se fera envers les clubs et la Presse.

M. LADRAT répond à M. GIRAUD concernant la compétition D5.

Service des sports de la ville de LIMOGES :

En raison de l'interdiction préfectorale d'arrosage en vigueur jusqu'à nouvel ordre, il convient :

- de privilégier pour les entraînements l'utilisation des terrains stabilisés
- de limiter impérativement l'utilisation des terrains gazonnés à un entraînement par semaine et par équipe
- de ne pas organiser de rencontre amicale.

Une dérogation avait été accordée, à titre exceptionnel, pour le stade de BEAUBLANC.

Présentation nouvelle organisation technique LFNA / District de la Haute-Vienne :

Thierry ALEXER et Christophe LASSUDRIE rejoignent le personnel de la LFNA en remplacement de Dragan CVETKOVIC.

Leurs missions : détecteurs – sélections - perfectionnement U14 Garçons et Filles. Gilles BOUARD gèrera ces deux salariés.

La LFNA a demandé qu'ils intègrent obligatoirement la commission départementale technique.

Le district de la Haute-Vienne mettra à leur disposition un bureau et le Président du District aura un regard sur leur travail.

M. LADRAT répond à M. FILLEUL concernant l'investissement de M. RAMPNOUX la saison passée. Une réunion sera programmée avec la commission départementale technique.

M. ROUGIER complète l'information aux membres du comité de direction concernant la réunion de la semaine passée entre le Président de la LFNA – le Président du District – MM.PLEINEVERT – BARRAT - DESPLAT – Gilles BOUARD- ALEXER – LASSUDRIE.

COMMUNICATIONS É INFORMATIONS DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT :CONDOLEANCES :

- A M. Patrice GUERRE, arbitre, pour le décès de son père
- A la famille de M. Jean-Louis GARRAUD (Président du club de CIEUX VAULRY)
- A la famille de M. CHAULET (Vice-Président du club du ROUSSILLON)
- A la famille de M. Filimo Valagatukéhé, arbitre.
- A M. Jacky ROUDIER pour le décès de sa belle-sœur.
- M. Frédéric PONDERAS
- M. Jean DELAGE – Vice-Président du club d'ISLE



REMERCIEMENTS :

- M. CHAULET SENISSE
- M. Patrice GUERRE
- A M. CACOUT pour l'élaboration et la mise à jour des règlements
- A M. FILLEUL pour sa présence sur deux jours au Forum des associations à la caserne MARCEAU ainsi qu'à MM. ROUGIER et COUDERT, présents également lors de ce forum.

COURRIERS RECUS :

- FFSU et LNASU – Tournoi Futsal universitaire : remerciements.
- Lois du jeu : modifications par la F.F.F.
- Conseil Départemental : aide à la licence pour les 11-12 ans.
- Club ST LOUIS/VAL : Proposition – solutions

COURRIERS ENVOYES :

- Statuts du district : DDCSPP – Préfecture – F.F.F. – Président L.F.N.A.
- Modifications des règlements des compétitions F.F.F. – clubs
- Club ST LOUIS/VAL : décision des commissions Contrôle gestion – Seniors – Jeunes et Foot animation.
- Présidents des communautés de communes : respect « Parents ».
- Clubs absents à l'assemblée générale ordinaire du 14/6/2019
Le comité de direction valide à l'unanimité cette liste.
- Relevé des droits financiers
- Feuille de frais des arbitres
Le comité de direction valide à l'unanimité ces frais – saison 19/20.
- Séminaire des salariés à ANGOULEME le 4/7/2019
- Séminaire des salariés au HAILLAN le 17 septembre 2019
- Foot à 8 seniors
- Critérium U15 à 8
- Club de NIEUL pas d'équipe réserve
- Club ES BEAUBREUIL : pas d'équipe réserve
- Mise à jour des commissions – saison 19/20

APPROBATION P.V. :

Comité de direction du 27/5/2019
Bureau des 15/7/2019 – 20/8/2019 – 29/8/2019

Commissions :

- SENIORS et Coupes : Pvs N. 41 - 42 – 43 – 44 - 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7.
- Féminines : Pvs N. 42 – 43 – 44 – 45 – 1 – 2 -3
- Jeunes : Pvs N. 32 – 33 – 34 – 35 – 36 - 1
- Statuts et Règlements : Pvs N. 20 – 21 - 1
- Foot animation : Pvs N. 22 – 23 – 24 - 1 – 2
- Discipline : réunions des 29/5/2019 – 6/6/ 2019 – 13/6/2019 – 20/6/2019 – 27/6/ 2019 – 23/8/2019
- Arbitrage : Pvs N. 11 – 12 – 3
- Ethique : Pv N. 4
- Statut de l'arbitre : Pv N. 5
- Contrôle gestion : N. 1 – Additif au PV N. 1
- Calendriers – seniors – féminines à 8 - U17 D1 D2 – U15 D1 – 1^{ère} PHASE parus à ce jour



POLE COMPETITIONS

Animateur Commission des Championnats Seniors É Coupes É Jean-Luc PRINSAUD:

Championnats :

Le championnat a débuté le 8 septembre 2019.

168 équipes engagées - poules de 11 en D4

D5 : 29 équipes

Erreur d'engagement pour le club de CONDAT SUR VIENNE en D5

Coupes :

Point sur les engagés.

COUPE DE LA HAUTE-VIENNE : 85 engagés – moins 4

CHALLENGE DU DISTRICT Marcel PAILLER : 59 engagés – moins 4

CHALLENGE DES RESERVES : 52 engagés - + 2

CHALLENGE GEORGES VAR : 25 engagés – moins 4

Coupe de la Haute-Vienne :

Le 1er tour aura lieu les 28 et 29 septembre 2019 avec les clubs non engagés en coupe de France et ceux éliminés du 1er et 2ème tour de la Coupe LFNA.

Challenge du District Marcel PAILLER :

Le 1er tour aura lieu les 12 et 13 OCTOBRE 2019 avec les clubs non engagés en coupe de la Haute-Vienne et ceux éliminés du 1er tour de la Coupe de la Haute-Vienne.

Challenge des Réserves :

Ce challenge débutera le 29 septembre 2019.

Niveau 1 :

D1 : 6

D2 : 5

D3 : 16

27 équipes à 3 poules de 4 et 5 poules de 3 pour 16 qualifiés

Niveau 2 :

D4 : 20

D5 : 5

25 équipes à 1 poule de 4 et 7 poules de 3 pour 16 qualifiés

Les 32 qualifiés accéderont aux 32ème de finale – Tirage au sort intégral

Challenge Georges VAR :

La compétition débutera en janvier 2020.

Animatrice Commission FOOT FEMININ É Aude MUHLEBACH :

M. CACOUT répond à M. GIRAUD concernant la création d'une Coupe Haute-Vienne à 11.

Le règlement n'étant pas élaboré, cette coupe ne pourra pas être organisée cette saison.

Pôle interdistrict Limousin :

Compétitions jeunes :

- le District de la Creuse souhaite arrêter la gestion de ces compétitions. L'ensemble de la commission le remercie pour leur investissement pendant toutes ces années.
- le District de la Corrèze sera le gestionnaire de ces compétitions pour la saison 2019/2020.
- U10F-U13F -U11F-U13F et U14F-U17F la date limite d'engagement a été fixée au 01^{er} septembre 2019 via FOOTCLUBS uniquement (District 19).



Compétitions seniors :

14 équipes en 2 poules, 2 phases.

Poule A

- Jarnages/Parsac (1)
- Limoges Fc (2)
- Nantiat (1)
- Brive Esa (1)
- As Saint Pantaléon (1)
- Es Ussel (1)
- As Chamberet (2)

Poule B

- Saint Vaury Us (1)
- F.C.C. Oradour (1)
- Ent St Léonard/Foot Sud87 (1)
- Ent Allasac/Ussac/Cublac (1)
- Tulle Foot Corrèze (1)
- Ca Meymac (1)
- F.C.C.F. (1)

La première phase (brassage), composée de deux poules, A et B se déroule en matchs aller.

La seconde phase se déroule en match aller-retour.

Compétitions départementales :

27 équipes d'engagées, réparties en 2 niveaux :

1^{ère} phase :

D1 :

- Condat-sur-Vienne (1)
- Eymoutiers (1)
- Isle (1)
- Occitane (1)
- Sauviat (1)
- A.N.F.87 (1)
- St Victurnien (1)
- Verneuil sur Vienne (1)

D2 :

<u>POULE A</u>	<u>POULE B</u>	<u>POULE C</u>
ABBSJLC (1)	La Geneytouse (1)	Ent Champagnac/ les Feuillardiers (1)
Bessines/Morterolles	A.F.P. (1)	Alouette Foy.C. Riv. (1)
Entente Fraternelle/ Magnac Laval /Razes (1)	L.F.C. (3)	F.C.C.O. (2)
Le Dorat Us. (1)	La Croisille Linards (1)	U.S.S.V. (1)
Vigenal F.C. Limoges (1)	Panazol (1)	St Hilaire les Places (1)
E.S.N.M. (1)	Veyrac Us (1)	St Victurnien (2)
		F.C. Pays Arédien (1)

Prochaine réunion de la commission féminine le mardi 10 septembre 2019.



Animateur Commission JEUNES (U19-U17 Æ U15) Æ Bernard VERGONZANNE :

- Le championnat U17 débute le 14 septembre 2019.
- BOSMIE a oublié d'engager 2 équipes U17
- Clôture des engagements U15 D2 : le 9/9/2019.

Le District de la Creuse ne participera pas en 1^{ère} phase.

17 septembre 2019 à 18 H 30 : réunion avec les clubs U17 – U15

Animateur Commission FOOT DIVERSIFIE Æ Marc GIRAUD :

Convention foot universitaire en instance
Réunion prochaine pour le FUTSAL.

POLE REGLEMENTS APPLICATIONS :

Animateur Commission STATUTS ET REGLEMENTS Æ Jean-Michel CACOUT :

Etude à venir de dossiers de réserve et réclamation du 8/9.

Animateur Commission DISCIPLINE Æ Serge BRIDAY :

Pour la saison 19/20, la commission se réunira le mercredi.
Pour la LFNA, les réunions se dérouleront le jeudi.

Animateur Commission STATUT DE L'ARBITRE Æ Jean-Michel CACOUT :

Une réunion est programmée le 19 septembre 2019 afin de faire le point des arbitres au 31 août 2019.

Animateur Commission d'ARBITRAGE Æ Daniel DOUCET :

Une belle réunion de rentrée pour nos arbitres, environ 75 participants. Les modifications des lois du jeu ont été passées au crible par Michel Lalardie et Anthony Gruffaz.
Remerciements à Olivier Desplat pour son exposé concernant les éducateurs présents sur le banc de touche en D1 et D2.

Des problèmes pour l'établissement des dossiers médicaux.

A ce jour, seulement 102 arbitres désignables.

28 dossiers en cours.

28 avec demande de licence mais sans dossier.

19 sans demande de licence.

18/9/2019 : réunion à GUERET – Le Président du District ne pourra y être présent car il est au séminaire du personnel administratif au HAILLAN.

Le vendredi 13 septembre aura lieu le premier stage pratique sur le terrain de Rilhac Rancon, Remerciements à la municipalité et au club pour la mise à disposition des installations.

La réunion annuelle des arbitres de Ligue aura lieu le samedi 14 septembre à Pessac.

Des problèmes de connexion à internet dans le bureau de la CDA.

Une demande de carte d'arbitre honoraire pour Philippe Lamargot, accord de la CDA.

Petite visite au forum des associations à Marceau ce week-end end, félicitations à Lionel Filleul pour cette parfaite organisation.

M. CACOUT évoque le dossier d'un arbitre qui demande sa reprise d'arbitrage.



POLE FORMATION - COMMUNICATION :

COMMUNICATION PARTENARIAT MANIFESTATIONS ACTIONS CITOYENNES È :

Soirée bénévoles : 22 novembre 2019 à COUZEIX
 Une réunion se déroulera le lundi 16 septembre 2019.

FORMATION È Christian CHIROL :

Convoqué à un Séminaire au HAILLAN samedi prochain.

QUARTIERS È Jacques PLEINEVERT :

Services civiques : La FFF n'a pas reconduit cette année, le dispositif qui avait permis au district le recrutement et la mise à disposition de jeunes en service dans les QPV au cours des 3 dernières saisons.

Intervention de M. ROUGIER

C.D.RECRUTEMENT ET FIDELISATION DES ARBITRES :

M. DOUCET devient le représentant de cette commission.
 Il préconise de transmettre un questionnaire aux référents arbitres des clubs afin de les répertorier.
 Plutôt qu'une formation, les réunir pour leur apporter des informations.

M. ROUGIER suggère des réunions décentralisées pour le bien des clubs. Il souligne le travail important effectué au niveau de la commission départementale d'arbitrage et des clubs qui doivent trouver des arbitres.

POLE TECHNIQUE :

Animateur Commission TECHNIQUE È Patrice BARRAT :

Mise en place de journées d'accueil

Animateur Commission FOOT ANIMATION È Lionel FILLEUL :

- U13 :

D1 : engagements au 1^{er} septembre

=>1ère Journée : Samedi 14 Septembre 2019

- Départemental 2, 3 et 4 : Dimanche 8 Septembre 2019, minuit via FootClubs.

=>Jour de Coupe : Samedi 21 Septembre 2019.

REUNION DE RENTREE

Jeudi 12 Septembre 2019 à 18H30 au District de Football de la Haute-Vienne.

U13 D2 D3 D4 : d'autres clubs se sont engagés ce jour alors que c'est clos depuis hier (64 engagés)

U11 : d'autres engagements après la date limite.

14/9 : rentrée U11

Peu de clubs répondent (plateaux)

Calendrier général finalisé ce jour.

U9

DATE D'ENGAGEMENT

Tous secteurs : Mercredi 11 Septembre 2019 minuit via FootClubs.

**Rentrée du Foot U9 : Samedi 21 Septembre 2019****REUNION DE RENTREE**

Mardi 17 Septembre 2019 à 18H30 au District de Football de la Haute-Vienne

U11**DATE D'ENGAGEMENT**

Tous niveaux : Dimanche 8 Septembre 2019, minuit via FootClubs.

Rentrée du Foot U11 : Samedi 14 Septembre 2019**REUNION DE RENTREE**

Mardi 10 Septembre 2019 à 18H30 au District de Football de la Haute-Vienne.

D'autre part, M. FILLEUL évoque les nombreux appels de clubs reçus au secrétariat concernant la saisie de leurs engagements. Il demande que la LFNA et la F.F.F. soient avisés des difficultés rencontrés afin de résoudre ce problème.

FMI :

M. CACOUT évoque des soucis de fonctionnement pour la première journée de championnat. Il a aussi répondu à de nombreux appels de clubs dimanche.

La LFNA a relayé au district un mail de la F.F.F. relatif à la FMI Vendredi dernier à 16 h 30 afin de programmer la version 3.9 retransmis par le secrétariat aux clubs via ZIMBRA.

<u>DIVERS :</u>

Animateur Commission des TERRAINS ET EQUIPEMENTS- Michel BREMONT :

Intervention de M. GIRAUD concernant les éclairages pour le FOOT A 8 qui doivent être homologués E foot à 11. Pour des raisons de sécurité des joueurs et de responsabilité en cas d'accident, l'autorisation du district de jouer en nocturne sera refusée si l'éclairage n'est pas conforme à cette réglementation

Contrôle des desiderata inscrits par le club.

Animateur MATCHES SENSIBLES Ë Bernard QUESSON :

- Réunion du 5/9/2019

Animateur Commission Contrôle de Gestion - Elaboration Conventions Ë Subventions Clarisse ROUGIER :

Une réunion « communication » s'est déroulée fin juillet :

- 5 réunions décentralisées seront programmées (la première débutera le 07/10/2019)
Les clubs d'accueil seront choisis parmi ceux qui ont une section féminine.

M. ROUGIER prendra contact avec les clubs

Situation ST LOUIS/VAL :

Après plusieurs rappels – le club avait d'abord demandé d'étaler sa dette sur 3 ans

24/7/2019 : la commission décidait d'exclure le club des compétitions seniors et par extension du foot à 11 et du foot animation



Un protocole d'accord a été établi au niveau de la LFNA – Il est envisagé le même procédé au sein du district (M. ROUGIER étudie le document) avec signature des parties.

La commission se réunira le 10 septembre 2019.

En cas de non application, mise hors compétition du club. En cas de non application, la mise hors compétition du club sera proposée à l'approbation du comité de direction.

La commission CONTROLE GESTION communiquera sa décision aux commissions seniors - jeunes – foot animation
Depuis le déroulement du comité, un protocole d'accord a été négocié avec le club de la ST LOUIS/VAL.

M. ROUGIER signale que le club de BUSSIERE POITEVINE – qui n'a pas renouvelé son engagement pour la saison 2019/2020 – a réglé la totalité de sa dette (remerciements au Maire de la commune).

Quelques soucis avec le club de LIMOGES KURDES.

La somme pour les accompagnements JA a été perçue.

Animateur Commission PATRIMOINE È Michel BREMONT :

Petits travaux en cours

QUESTIONS DIVERSES :

- 21 et 22 septembre, une visite de CLAIREFONTAINE pour trois bénévoles ayant moins de 5 ans d'ancienneté
Le bus partira du HAILLAN et passera par ANGOULEME et POITIERS
Les participants reviennent le dimanche (un repas froid sera servi à CLAIREFONTAINE)

La F.F.F. attribue une somme à la LFNA à l'occasion de ce déplacement.

Dépense pour le District de la Haute-Vienne : 86 € (prise en charge du déplacement LIMOGES/ANGOULEME ou LIMOGES/POITIERS)

- M. THOMAS – Animateur de la commission de surveillance des opérations électorales– réunira sa commission régulièrement à partir de janvier 2020. Il prendra contact avec M. CACOUT.
- M. CACOUT fait le point des mutations. Deux clubs (LFC et FEYTIAT) seront auditionnés le 12/9 à 18 H.
- Assemblée générale Financière : le 8 novembre 2019 à SEREILHAC – M. ROUGIER communique au comité de direction l'ordre du jour provisoire.
- M. ROUGIER souhaite réunir la Presse (bilan – arbitrage - féminine – foot à 8 – nouvelle organisation Technique – valoriser le FAIR PLAY). Proposition acceptée à l'unanimité.
- Suite au vœu du club FC OCCTANE à l'assemblée générale du 14/6/2019, un groupe de travail concernant l'arbitrage sera mis en place pour une présentation lors de l'assemblée générale financière.
- M. ROUGIER évoque la reconduction du Secrétaire Général pour interjeter appel pour la saison 2019/2020.
- M. LADRAT informe le comité de direction que M. QUESSON assurera la permanence mardi 17 septembre 2019 en raison d'un séminaire au HAILLAN organisé par la LFNA concernant le personnel administratif.
- M. DOUCET renouvelle sa demande de WIFI au sein du bureau de la C.D.A.

Fin : 21 H

Prochain comité de direction : Mardi 15 octobre 2019 È 18 h

Le Président

Bernard LADRAT

Le Secrétaire Général,

Bernard QUESSON



POLE COMPETITIONS

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

REUNION DU 9 OCTOBRE 2019
PV N. 12

PRESENTS : MM. PRINSAUD - BALLOUFAUD – GIRAUD - FRUGIER - ROUDIER - GASCHET (CDA)
EXCUSES : MM. VILLEGER – ZABALETA

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

SENIORS D2 :

MATCH N. 50150.1 SOLIGNAC / NEXON D2 POULE B DU 5/10/2019

Vu le courriel du club de NEXON

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

SOLIGNAC : 1 but NEXON : 5 buts

SENIORS D3 :

MATCH N. 50258.1 ABBSJLC (2) / LE DORAT D3 D3 POULE A DU 15/12/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 14 DECEMBRE 2019 à 20 H à BELLAC.

SENIORS D5 :

D5 POULE B :

L'équipe 2 LIMOGES KURDE jouera tous ses matches à domicile à **13 H sur le terrain de LA BASTIDE à LIMOGES.**



MATCH N. 50933.1 LIMOGES KURDE (2) / BONNAC LA COTE (2) D5 POULE B DU 13/10/2019 (remis du 8/9/2019)

Vu le courriel de la ville de LIMOGES (occupation des terrains)
Match à jouer le 13 octobre 2019 à 13 H à LIMOGES LA BASTIDE.

MATCH N. 51007.1 LA MEYZE / FEUILLARDIERS (2) D5 POULE C DU 6/10/2019

Vu les précisions portées sur le mail du club de l'US FEUILLARDIERS

La commission,

- Constate le forfait de FEUILLARDIERS (2)
- Enregistre le résultat suivant :

LA MEYZE : 3 (3 points) FEUILLARDIERS (2) : 0 (-1 point)

Amende de 48 € au club de FEUILLARDIERS pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 50877.1 E. FOLLES/ FROMENTAL (2) È FRATERNELLE FOOT (2) D5 POULE A DU 6/10/2019

Arbitre : M. LEBON Christian (bénévole)

Vu la feuille de match,
Vu les précisions portées par l'arbitre bénévole

La commission,

- Constate le forfait de FRATERNELLE FOOT (2)
- Enregistre le résultat suivant :

E. FOLLES/FROMENTAL (2) : 3 (3 points) FRATERNELLE FOOT (2) : 0 (-1 point)

Amende de 48 € au club de FRATERNELLE FOOT pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 51011.1 VEYRAC (3) / FC 2 VALLEES D5 POULE C DU 6/10/2019

Feuille de match non informatisée, non conforme
Amende de 19 € au club de VEYRAC.

MATCH N. 50941.1 E. ST JULIEN LE PETIT/BUJALEUF (2) / CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (3) D5 POULE B DU 6/10/2019

Feuille de match non informatisée, non conforme
Amende de 19 € au club de ST JULIEN LE PETIT / BUJALEUF

MATCH N. 50944.1 LIMOGES KURDE (2) / CHAMPNETERY D5 POULE B DU 6/10/2019

Vu le rapport de l'arbitre,
La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

LIMOGES KURDE (2) : 7 buts CHAMPNETERY : 1 but

COUPES ET CHALLENGES :

CHALLENGE DU DISTRICT MARCEL PAILLER :

MATCH N. 51783.1 E. ST JULIEN LE PETIT / BUJALEUF È ST MARTIN TERRESSUS

Vu le mail du club de ST JULIEN LE PETIT
Match à jouer le 13 octobre 2019 à 15 H à BUJALEUF.

**CHALLENGE DES RESERVES :****MATCH N. 51426.1 PAYS AREDIEN FC (2) / EYMOUTIERS (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE M DU 13/10/2019**

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 12 octobre 2019 à 20 H à ST YRIEIX LA PERCHE

MATCH N. 51438.1 ST JUST LE MARTEL (2) / AS LJSM (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE O DU 13/10/2019

Vu le mail de ST JUST LE MARTEL qui reçoit en coupe LFNA à 15 H

La rencontre pré-citée se déroulera le 13 octobre 2019 à 13 H à ST JUST LE MARTEL.

MATCH N. 51390.1 FOOT SUD 87 / BESSINES/MORTEROLLES CHALLENGE DES RESERVES POULE K DU 13/10/2019

Vu le mail de M. Sylvain DESROCHE

Match à jouer le 13 octobre 2019 à 15 H à ST BONNET BRIANCE.

MATCH N. 51414.1 FC OCCITANE (2) / FCCL (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE K DU 13/10/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le Vendredi 11 octobre 2019 à 20 H 30 à MAGNAC BOURG.

MATCH N. 51422.1 FCCORADOUR/VAYRES (2) / ST VICTURNIEN (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE L DU 27/10/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 27 octobre 2019 à 13 H à ORADOUR SUR VAYRES.

R A P P E L È CONDUITE A TENIR EN CAS DE DECES DANS UN CLUB :

Dans la grande famille du football, il n'est guère de semaine sans qu'un de ses membres nous quitte, après une vie bien remplie, emporté prématurément par la maladie ou arraché aux siens par l'accident.

Alors se pose toujours la même question, celle concernant le maintien ou le report des rencontres du week-end qui s'annonce.

La commission de gestion des compétitions, le comité de direction, qui ont souvent été confrontés à cette situation, ont beaucoup réfléchi et ont opté pour une formule qui n'est sans doute pas parfaite mais qui a le mérite d'exister.

La position est la suivante :

- Les obsèques de la personne décédée n'ont pas eu lieu : on ne joue pas.
- Les obsèques ont eu lieu : on joue et la rencontre pourra être alors l'occasion de rendre un dernier hommage au défunt, car de toute façon, il faudra la jouer en l'absence de ce dernier.

Voilà en quelques mots un rappel qui, je j'espère, restera sans effet tout au long de la saison 2019 / 2020 que je souhaite à tous heureuse.



SAISIE RESULTATS INTERNET

SEMAINE DU 30 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 2019
AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie

E. ST JULIEN LE PETIT/BUJALEUF (3 €)

L'animateur de la commission,
Jean-Luc PRINSAUD

COMMISSION FOOTBALL FEMININ

REUNION DU 08 OCTOBRE 2019
P.V. N°06

PRÉSENTS : MMES MUHLEBACH - FLACASSIER - MM. BARRAT - PEYMIRAT - GIRAUD - RAMPNOUX - DEFAYE - THARAUD

EXCUSES: MMES MACARIE – NOIRE - MM. DUPUY - DESPLAT

Championnat à 8

D2 poule B

51109.1 LIMOGES FC (3) / PANAZOL (1) DU 22/09/2019

Suite au mail du club de PANAZOL du 21 septembre 2019,
La Commission :

- Constate le forfait de PANAZOL (1)
- Enregistre le résultat suivant :

LIMOGES FC(3) : 3 (3 pts) / PANAZOL (1) : 0 (-1 pt)

- Débite le club de PANAZOL de la somme de 20€ pour son 1^{er} forfait.

51113.1 PANAZOL (1) / A.F. PORTUGAIS DU 29/09/2019

Suite au mail du club de PANAZOL du 27 septembre 2019,
La Commission :

- Constate le forfait de PANAZOL (1)
- Enregistre le résultat suivant :

PANAZOL (1) : 0 (-1 pt) / A.F. PORTUGAIS (1) : 3 (3 pts)

- Débite le club de PANAZOL de la somme de 22€ pour son 2^{ème} forfait.

**D2, poule C****51126.1 ST VICTURNIEN (2) / COUSSAC BONNEVAL (1) DU 15/09/2019**

Suite à la réception de la feuille de match,
La Commission :

- Constate le forfait de COUSSAC BONNEVAL (1)
- Enregistre le résultat suivant :

SAINT VICTURNIEN (2) : 3 (3 pts) / COUSSAC BONNEVAL (1) : 0 (-1 pt)

- Débite le club de COUSSAC BONNEVAL de la somme de 20€ pour son 1^{er} forfait.

Coupe Futsal Haute-Vienne

Cette coupe est réservée à toutes les équipes disputant le championnat à 8 (12 équipes maximum, 1 équipes maximum par club).

La date limite d'engagement est fixée au **15 décembre 2019, via FOOTCLUBS.**

Cette coupe aura lieu le 12 janvier 2020, au gymnase de BONNAC LA COTE.

COUPE HAUTE-VIENNE A 8

Les clubs suivants sont qualifiés pour les 1/8èmes de finale :

- CONDAT SUR VIENNE (1)
- OCCITANE (1)
- A.N.F. 87 (1)
- LIMOGES FC (3)
- VERNEUIL SUR VIENNE (1)
- VEYRAC (1)
- SAINT VICTURNIEN (1)
- EYMOUTIERS (1)
- ABBSJLC (1)
- ENT CHAMPAGNAC/LES FEUILLARDIERS (1)
- ISLE (1)
- LA GENEYTOUSE (1)
- LE DORAT US (1)
- LA CROISILLE LINARDS (1)
- E.S.N.M. (1)
- SAUVIAT (1)

Rencontres à disputer sur le terrain du 1er tiré, le dimanche 08 décembre 2019 à 10h15.

Tirage au sort effectué pendant la commission féminine, par M. Michel THARAUD.

MATCH 1 : E.CHAMPAGNAC/FEUIL (1) / LIMOGES FC (3)

MATCH 2 : VEYRAC US (1) / CONDAT SUR VIENNE (1)

MATCH 3 : E.S.NOUIE/MEZIERES (1) / ABBSJLC (1)

MATCH 4 : OCCITANE (1) / ST VICTURNIEN (1)

MATCH 5 : LA GENEYTOUSE (1) / SAUVIAT (1)

MATCH 6 : A.N.F. 87 (1) / VERNEUIL SUR VIENNE (1)

MATCH 7 : LE DORAT (1) / EYMOUTIERS (1)

MATCH 8 : ISLE (1) / LA CROISILLE LINARDS (1)



Règlement : (il est téléchargeable sur le site internet du district)

1. Début des rencontres à 10h15.
2. Match sur le terrain du 1er tiré.
3. Match 2 x 40 minutes.
- 3.1. Le vainqueur à l'issue du match est qualifié pour les 1/8 de finales.
- 3.2. En cas d'égalité, à la fin du temps réglementaire, pas de prolongations, épreuve des tirs au but (1ère série de 3 joueuses, et au 1er avantage à égalité de tirs), telle qu'elle est définie aux lois du jeu.
4. Chaque équipe devra présenter deux jeux de maillots de couleurs différentes et un ballon en bon état

RAPPEL

Calendrier prévisionnel de la saison :

- 1/8èmes de finale : 08/12/2019
- ¼ de finale : 19/04/2020
- ½ finale : 10/05/2020
- Finale : 24/05/2020

Plateau EFF

Prévisionnel Plateaux E.F.F. 87 È 1ère Phase

DATE	CLUB SUPPORT	LIEU ET HORAIRE	COMPTE-RENDU RECU
28/09/2019	Isle	Rdv 9h30	OUI
12/10/2019	FOOT SUD87	Pierre-Buffière après-midi	
19/10/2019	LFC87	St Lazare matin	
09/11/2019	ANF87	St Hilaire la Treille après-midi	
16/11/2019	FCCO	Oradour s/ Vayres matin	
23/11/2019	PALAIS SUR VIENNE	Matin	
30/11/2019	OCCITANE	St Germain les Belles à définir	
14/12/2019	RILHAC	matin	
07/12/2019	EYMOUTIERS	Gymnase après-midi	

Horaires des plateaux :

- **Matin rdv 9h30, début à 10**
- **Après-midi rdv 14h, début 14h30**

Merci aux clubs de AMBAZAC et AIXE SUR VIENNE de se positionner sur une date de plateau.

RAPPEL

Tous les comptes-rendu des plateaux EFF doivent être retournés au District, dans les 48 heures ouvrables qui suivent la rencontre au District de la Haute-Vienne, par le club recevant (Art 78 du règlement de la Ligue Nouvelle Aquitaine).

La secrétaire de séance :

Aude MUHLEBACH



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS JEUNES :

REUNION du 8 octobre 2019
PV N. 6

PRESENTS : MM. VERGONZANNE – CASSAT – PIRRON – THARAUD – SEJOTTE

EXCUSES : MM. BARRAT – PLEINEVERT

CHAMPIONNATS U15/U17

TABLEAU COMPARATIF	1 ^{ère} phase 2016/2017	1 ^{ère} phase 2017/2018	1 ^{ère} phase 2018/2019	1 ^{ère} phase 2019/2020
U17	26	22	22	22
U15	31	35	34	34

CHAMPIONNAT U17 -- 1ere Phase

DATES	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	26/10	02/11	09/11	16/11	23/11	30/11	07/12	14/12	22/12
U17 Niv1	xxxxx	xxxx	xxxx	A4	A5	R1	MR	Coupe	R2	R3	R4	MR	R5	Coupe	
U17 Niv2	xxxxx	xxxx	xxxx	J4	J5	MR	MR	Coupe	J6	J7	J8	MR	J9	Coupe	

MODIFICATIONS HORAIRES :

ENT St LEO/ST JUST/F SUD 1 U17 D1 POULE B :

Les rencontres à domicile auront lieu à **17h** sur le terrain **R Poulidor à ST LEONARD**

ENT St LEO/ST JUST/F SUD 2 U17 D2 Poule Unique:

Les rencontres à domicile auront lieu sur le **terrain de Saint Bonnet Briance**

US LIMOGES BASTIDE 1 U17D1 POUE B :

Toutes les rencontres à domicile auront lieu à **16h**

LIMOGES LAFARGE U17 D2 Poule Unique

Toutes les rencontres à domicile auront lieu au Puy la Rodas à **15h**

REPORTS DE RENCONTRES :

Match N°51181 1 È BOSMIE CHARROUX vs E. VEYRAC/ST GENCE È U17 D2

Du 14/09/2019 **est reporté au 19/10/2019**



Match N°51259 1 ES BEAUBREUIL 1 COUZEIX CHAPTELAT U17 D1 Poule A
du 28/09/2019 est reporté au **SAMEDI 26/10/2019**

Match N°51260 1 : FEYTIAT 1 / ALOUETTE 1 U17 D1 Poule A
du 28/09/2019 est reporté au **SAMEDI 26/10/2019**

Match N°51171 1 : LIMOGES BASTIDE 1 / E ST LEO ST JUST FSUD 1 U17 D1 Poule B
du 28/09/2019 est reporté au **SAMEDI 26/10/2019**

Le club de Couzeix étant qualifié en Coupe Gambardella pour le prochain tour du 19 Octobre
Le club de Limoges Alouette étant engagé en Coupe Aquitaine U17 ne jouera pas le premier tour de la Coupe Départementale U17 du 02 Novembre .

De ce fait,
La rencontre de championnat U17 D1 Poule A du 19/10/2019 opposant ces deux équipes est reportée .

Match N° 51163 2 LIMOGES ALOUETTE 1 / USECOUZEIX CHAPTELAT 1 U17 D1 Poule A
du 19/10/2019 est reporté au **SAMEDI 02 Novembre 2019**

Match N° 51165 2 AMBAZAC 1/ E BESSINES ANF 87 1 U17 D1 Poule B du 19/10/19

Vu l'accord des deux clubs en date du 08 Octobre 2019
La rencontre est reportée au **SAMEDI 26 OCTOBRE à 15H30**

MODIFICATIONS HORAIRES :

Match N° 51265 1 È LE PALAIS 1 vs FEYTIAT 1 È U17 D1 Poule A du 12/10/2019
Se jouera à 15h.00'

Match N° 51207 1 : USECOUZEIX CHAPTELAT 2/ E VEYRAC ST GENCE 1 U17 D2 du 09/11/2019

Vu l'accord des deux clubs en date du 07 Octobre 2019
La rencontre se déroulera **à 13h30 sur le terrain de Chaptelat**

Match N° 51266 1 ES BEAUBREUIL 1/ ALOUETTE FCRG 1 U17 D1 Poule A du 12/10/2019

La rencontre se déroulera **à 16h sur le terrain de Beaubreuil**

CHAMPIONNAT U15 -- 1ere Phase

DATES	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	26/10	02/11	09/11	16/11	23/11	30/11	07/12	15/12	22/12	29/12
U15 Niv1	xxxxx	xxxx	xxxx	xxxxx	A5	R1	MR	Coupe	R2	R3	R4	MR	R5	Coupe		
U15 Niv2		xxxx	xxxx	xxxxx	MR	MR	MR	Coupe	J4	J5	J6	MR	J7	Coupe		

MODIFICATIONS HORAIRES :

AIXE SUR VIENNE 1 U15 D1 POULE A

Toutes les rencontres à domicile auront lieu à 15h

AIXE SUR VIENNE 1 U15 D2 Poule A et Poule C

Toutes les rencontres à domicile auront lieu à 13h



CHANGEMENT DE TERRAIN et/ou MODIFICATION HORAIRE:

Match N° 51237 1 ES BEAUBREUIL 1/ E ANF87 BESSINES 1 U15 D1 Poule A DU 12/10/2019

La rencontre se déroulera à **15h00 sur le terrain de BEAUBLANC(annexe 2)**

Match N° 51239 2 USECC NIEUL PEYR 1/ AFP LE PALAIS 1 U15D1 Poule B du 19 /10 /2019

La rencontre se déroulera à **15h 30 sur le terrain de NIEUL**

Match N° 51238 1 ISLE 2 / LIMOGES LAFARGE 1 U15 D1 Poule A du 12 /10/2019
Suite à la demande de ISLE et l'accord de Limoges Lafarge en date du 27/09/2019 ,
La rencontre se déroulera à **17h sur le terrain du Gondeau à ISLE**

Match N° 51229 2 ISLE 2 /AIXE SUR VIENNE 1 U15 D1 Poule A du 09 /11/2019

Suite à la demande de ISLE et l'accord d'Aixe sur Vienne en date du 23/09/2019 ,

La rencontre se déroulera à **13h sur le terrain du Gondeau à ISLE**

Match N° 51529 1 Ent Sereilhac FCCO /Pays Arédien 1 U15 D2 Poule C du 07 /12/2019

La rencontre se déroulera à **15h Stade les Chapelles à Oradour sur Vayres**

Match N° 51520 1 Ent Sereilhac FCCO /Ent ANF 87 Bessines Fraternelle U15 D2 Poule C du 16 /11/2019

La rencontre se déroulera à **15h Stade les Chapelles à Oradour sur Vayres**

REPORT DE RENCONTRES :

Journée du 21/09/2019

Match N°51451 1 : AIXE s VIENNE 2 / VIGENAL FC LIMOGES U15D2 Poule A du 21/09/2019

Suite à l'accord des deux clubs en date du 19/09/2019

La Commission,

- Fixe la rencontre au **SAMEDI 12 OCTOBRE à 13h à AIXE SUR VIENNE**

Journée du 05/10/2019

Match N° 51248 1 E ST LEONARD ST JUST 1/ AFP LE PALAIS 1 U15 D1 Poule B DU 05/10/2019

Vu le mail de AFP en date du 04 Octobre 2019

La Commission,

- Prend note du forfait de l'équipe AFP LE PALAIS 1
- Enregistre le résultat suivant :

E ST LEONARD ST JUST 1:3 (3 points) AFP LE PALAIS 1: 0 (- 1 point)

Amende de 22 € au club de AFP (527359) pour son premier forfait.

Match N° 51194 1 E ST LEONARD ST JUST 2/ BOSMIE CHARROUX 1 U15 D2 DU 05/10/2019

Vu la feuille de match

La Commission,

- Transmet le dossier à la Commission Statuts et Règlements pour suite à donner



COUPES U17 CHALLENGE MAURICE BONNET

PREMIER TOUR DU 02 NOVEMBRE 2019 à 15h

Les clubs qui le souhaitent peuvent avec l'accord du club adverse avancer la date de ces rencontres.

Match N°1 : E. ST LEONARD/ST JUST/FOOT SUD 2 vs US LA BASTIDE 1

Match N°2 : E. COUZEIX CHAPTELAT 2 vs E. VEYRAC/ST GENCE 1

Match N°3 : E. BESSINES/ANF 87 2 vs LAFARGE 1

Match N°4 : E. LE PALAIS/AFP 1 vs FC PAYS AREDIENS/FEUILLARDIERS 1

Match N°5 : E. ISLE/CONDAT 2 vs E. EYMOUTIERS/CHAT N/LA CROISILLE 1

Match N°6 : FC 2 VALLEES/FCCO/SEREILHAC 1 vs FUN 87 1

Match N°7 : E. BESSINES/ANF 87 1 vs RILHAC RANCON

Match N°8 : OCCITANE 1 vs E. ST JOUVENT/NANTIAT 1

Match N°9 : AMBAZAC 1 vs E. FEYTIAT 1

Match N°10 : BOSMIE L'AIGUILLE : EXEMPT

COUPES U15 CHALLENGE ROGER LEGER

PREMIER TOUR DU 02 NOVEMBRE 2019 à 15h

Les clubs qui le souhaitent peuvent avec l'accord du club adverse avancer la date de ces rencontres.

Match N°1 : RILHAC RANCON 2 vs E. ST JOUVENT/NANTIAT 1

Match N°2 : JS LAFARGE 1 vs E. ANF 87/BESSINES LA FR. 1

Match N°3 : LE PALAIS/VIENNE 1 vs ISLE 2

Match N°4 : LIMOGES ALOUETTE FCRG 1 vs FOLLES 1

Match N°5 : FEYTIAT 1 vs LIMOGES FC 1

Match N°6 : E. BONNAC/BEAUNE 1 vs FEYTIAT 2

Match N°7 : AIXE/VIENNE 2 vs E. CHATEAU N/EYM/LA CROIS 1

Match N°8 : FC PAYS AREDIENS 1 vs COUZEIX/CHAPT/NIEUL/PEYRILHAC

Match N°9 : FEUILLARDIERS 1 vs GJ FUN 87 1

Match N°10 : E. ANF 87/BESSINES/LA FR 2 vs E. ROCHECH/FC 2VALL 1

Match N°11 : E. SEREILHAC/FCCO 1 vs GJ EFPN 1

Match N°12 : E. ST LEONARD/ST JUST 1 vs FOOT SUD 87

Match N°13 : SAINT JUNIEN 1 vs VERNEUIL/VIENNE 1

Match N°14 : ES BEAUBREUIL 1 vs E. AFP/LE PALAIS SUR VIENNE 1

Match N°15 : LIMOGES LANDOUGE 1 vs AIXE/VIENNE 1

Match N°16 : RILHAC RANCON 1 vs E. VAL VIENNE/VEYRAC/ST GENCE

Les tirages ont été effectués en présence des représentants des clubs suivants:

⇒ LIMOGES ALOUETTE : Christian MADURE

⇒ RILHAC RANCON : Jacky RUCHAUD et Jean Serge BERTHOMIER

L'animateur de la Commission
Bernard VERGONZANNE

Le secrétaire de Commission
Guy THARAUD



COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION DU 09 OCTOBRE 2019

PV N° 08

PRESENTS : MME DELEBECQUE – MM. COUDERT - FILLEUL - LAYLAVOIX

EXCUSES : MM. COLOMBIER - DESPLAT - DUPUY

Les décisions prises lors de cette réunions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Le fait d'engager 1 ou plusieurs équipes dans les catégories U6-U7, U8-U9, U10-U11 et U12-U13, oblige les dirigeants et éducateurs à respecter le planning mis en place par la commission Foot Animation.

RETOUR FEUILLE DE MATCH ET DE PLATEAU

Article 25 - Formalités d'après-match et homologation - REGLEMENTS GENERAUX LFNA

A – Transmission de la Feuille de Match

- 1/ Se reporter à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F pour la transmission de la F.M.I.
- 2/ Pour les feuilles de match « papier », l'envoi incombe au club recevant dans les 24H à l'organisme organisateur de la compétition, ou au club organisateur si la rencontre se déroule sur un terrain neutre.
- 3/ Tout manquement à ce délai pourra être passible d'une amende financière, sauf si la transmission de la FMI résulte d'un souci informatique dont le club apportera la preuve à l'organisme compétent.

La commission rappelle que chaque compétition (Critérium U13, FESTIVAL U13 PITCH Challenge à 8 U13, Plateau U11, Challenge à 8 U11 et Futsal U11) ont des documents appropriés et qu'ils doivent être remplis correctement. Si besoin la commission se tient à votre disposition pour un rappel sur la façon dont les remplir. De plus, il a été rappelé lors des différentes réunions que les feuilles de licences en U11, U9 et U7 doivent être jointes à la feuille de plateau et non envoyer séparément. Nous recevons trop de feuille de licence isolées. La commission se réserve le droit d'amender les prochaines fois.

Catégorie U12-U13

Enfants nés en 2007 - 2008

DÉFIS TECHNIQUES

- ⚽ **Journée impaire : Double 8**
- ⚽ **Journée paire : Jonglerie**



JOURNÉE DU 05/10/2019

La commission constate que le défi technique n'est pas effectué lors des rencontres suivantes :

- ⚽ DEPARTEMENTAL 2 – POULE A
MATCH N° 51545.1 A.S ROUSSILLON(1) – J.A ISLE (2)
- ⚽ DEPARTEMENTAL 3 – Poule B
MATCH N° 51617.1 E. CHAT/LA CROI/EYM(1) – A.S ST LOUIS VAL.

MATCH N° 51635.1 E. F.C.C.O/SEREIL (1) Æ S.C VERNEUIL (1) DEPARTEMENTAL 3 POULE C DU 05/10/2019

Suite au mail du F.C.C ORADOUR S/VAYRES en date du 05/10/2019,

La commission,

- Constate le 1^{er} forfait de E. F.C.C.O/SEREIL (1)
- Enregistre le résultat suivant :

E. F.C.C.O/SEREIL (1) : 0 (-1 Point) Æ S.C VERNEUIL (1) : 3 (3 points)

- Débite le club de F.C.C ORADOUR S/VAYRES de 20€ pour le 1er forfait de son équipe (1).

MATCH N° 51560.1 E.S BEAUBREUIL (2) Æ S.A LE PALAIS S/V (2) DEPARTEMENTAL 2 POULE B DU 05/10/2019

La commission,

- Constate l'absence de feuille de match au 09/10/2019,
- Débite le club de BEAUBREUIL de 21€ pour feuille de match Hors Délai.

MAIL DU CLUB DE BEAUBREUIL

Suite au mail de l'E.S BEAUBREUIL en date du 04/10/2019, la commission décide :

- d'engager une équipe U13 de E.S BEAUBREUIL qui se nommera E. S BEAUBREUIL (3).
- d'inscrire cette équipe en **Départemental 4 pour la 2^{ème} phase.**
- Débite le club de BEAUBREUIL de 36€ pour les frais d'engagement.
- N'inscrit pas ES BEAUBREUIL (3) en CHALLENGE à 8 U13.

En attendant le début de la 2^{ème} phase, la commission propose au club de BEAUBREUIL de se rapprocher des équipes de Départemental 4 qui sont exempts pour jouer des matchs amicaux.

CHALLENGE U13 À 8

Suite au mail de F.C DES 2 VALLEES en date du lundi 7 Octobre 2019, la commission

- Engage F.C DES 2 VALLEES (1) en Challenge U13 à 8.
- Débite le club de F.C DES 2 VALLEES de 45€ pour les frais d'engagement.

Les clubs qui ne sont pas inscrit en challenge U13 à 8 peuvent encore le faire en envoyant un mail avant le jeudi 31 octobre 2019.



Catégorie U10-U11

Enfants nés en 2009 - 2010

Tous les responsables U11 sont conviés le **LUNDI 14 OCTOBRE 2019 à 18H30** à une réunion au **District de la Haute-Vienne de Football.**

Ordre du jour : Organisation des Plateaux le samedi matin

DÉFIS TECHNIQUES

- ⚽ **Journée impaire : Double 8**
- ⚽ **Journée paire : Jonglerie**

JOURNEE N° 2 DU 05/10/2019

La commission remercie tous les responsables U11 pour avoir transmis le compte-rendu des plateaux en temps et en heure.

CHALLENGE A. LACORE

Manque le Compte-rendu des plateaux organisés par :

- ⚽ E. STGEN/VEY/NIE/PEYR(1) - Plateau n° 22 – **URGENT**

Catégorie U9

Enfants nés en 2011 - 2012

PLATEAUX DU 29/09/2019

Secteur n°8: manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de G.J E.F.P.N.

PLATEAUX DU 05/10/2019

Secteur n°6: manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de F.C 2 VALLEES.

Secteur n°8: manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de SOLIGNAC.

Catégorie U7

Enfants nés en 2013 - 2014

RENTRÉE DU FOOT

Secteur n°7 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de BOISSEUIL F.C.

Secteur n°10 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de CONDAT.

PLATEAUX DU 05/10/2019

Secteur n°5: manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de ST JUNIEN.

Secteur n°8: manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de VERNEUIL.

Secteur n°9: manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de ROUSSILLON.



À NOTER

TELETHON 2019 È Catégorie U11

⚽ Samedi 7 décembre 2019 au Centre sportif de VAL DE VIENNE à Aix s/vienne.

FESTIVAL U13 PITCH

⚽ Finale Départementale : Samedi 4 Avril 2019.

Journée Nationale des Débutants :

⚽ Samedi 30 Mai 2020

Prochaine réunion : Mercredi 16 octobre 2019 à 18H00.



PLAISIR



RESPECT



ENGAGEMENT



TOLÉRANCE



SOLIDARITÉ

L'Animateur,

Lionel FILLEUL

COMMISSION D'ARBITRAGE

REUNION RESTREINTE DU 09 OCTOBRE 2019

PV N° 2

PRESENTS : MM. DOUCET – BOUSSELY – GASCHET – LAUMONIER

En application des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF et de l'article 30 des règlements généraux de la LFNA, les décisions prises lors de cette réunion peuvent être frappées d'appel devant la commission départementale d'appels dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par lettre recommandée ou télécopie, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club).

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain du jour de la notification de la décision prise pour les litiges concernant les rencontres de coupe et pour les 4 dernières journées de championnats régionaux.

MATCH N° 51161.1 ES BEAUBREUIL (1) È LE PALAIS/AF PORTUGAIS (1) U17 DEPARTEMENTAL 1 POULE A DU 14/09/2019

Arbitre : M. OBAME Jean Blaise

Vu la feuille de frais de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe du PALAIS/AF PORTUGAIS,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 20,00 Euros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation



**MATCH N° 50738.1 ST JUNIEN AS (4) È CHAILLAC SAILLAT FC (1) SENIORS DEPARTEMENTAL 4
POULE E DU 21/09/2019**

Arbitre : M. MARJAULT Didier

Vu le mail de l'arbitre mentionnant s'être déplacé au stade et avoir constaté l'absence de l'équipe de ST JUNIEN à l'heure prévue de la rencontre,
Vu que le règlement des frais d'arbitrage est effectué par virement pour cette compétition,
Vu l'article 19 des règlements généraux de la LFNA concernant les conséquences financières des forfaits,
Vu le PV n° 10 de la Commission des championnats et coupes Seniors du 25/09/2019 confirmant le forfait de cette équipe,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la totalité des frais de déplacement de l'arbitre, à savoir 16,00 €uros, soit débitée du club forfait pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 51192.1 E ST LEO/ST JUST/F SUD (2) È US COUZEIX CH (2) U17 DEPARTEMENTAL 2 DU
28/09/2019**

Arbitre : M. MALEM Ahmed

Vu la feuille de frais de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe de l'USECC

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 20,00 €uros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation

**MATCH N° 51189.1 E ST JOUVENT/NANTIAT (1) È E EYMOUTIERS/CHATEAUNEUF/LA CROISILLE (1) U
17 DEPARTEMENTAL 2 DU 28/09/2019**

Arbitre : M. ALLOGO ABAËA Dieudonné

Vu le mail de l'arbitre mentionnant s'être déplacé au stade et avoir constaté l'absence de l'équipe d'EYMOUTIERS/CHATEAUNEUF/LA CROISILLE à l'heure prévue de la rencontre,
Vu l'article 19 des règlements généraux de la LFNA concernant les conséquences financières des forfaits,
Vu le PV n° 5 de la Commission Gestion des compétitions Jeunes du 1/10/2019 confirmant le forfait de cette équipe,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la totalité des frais de déplacement de l'arbitre, à savoir 40,00 €uros (Forfait), soit débitée du club forfait pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.



**MATCH N° 51424.1 EYMOUTIERS (2) È FEUILLARDIERS (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE M
DU 29/09/2019**

Arbitre : M. GAYOUT François

Vu le rapport de l'arbitre mentionnant s'être déplacé au stade et avoir constaté l'absence de l'équipe des FEUILLARDIERS à l'heure prévue de la rencontre.

Vu l'article 19 des règlements généraux de la LFNA concernant les conséquences financières des forfaits

Vu le PV n° 11 de la Commission des championnats et coupes Seniors du 2/10/2019 confirmant le forfait de cette équipe

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la totalité des frais de déplacement de l'arbitre, à savoir 34,40 €uros, soit débitée du club forfait pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 51738.1 FEUILLARDIERS (1) È LIMOGES ELAN SPORTIF (1) COUPE DE LA HAUTE VIENNE
DU 29/09/2019**

Arbitre : M. GASSANT Johnson

Vu le mail de l'arbitre mentionnant le non-paiement des frais d'arbitrage,

Vu le règlement de la compétition précisant que le club recevant règle en totalité les frais d'arbitrage,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la totalité des frais d'arbitrage non réglés d'un montant de 68,00 €uros, soient débitée du club **des** FEUILLARDIERS pour en créditer l'arbitre
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 50944.1 LIMOGES KURDES AC (2) È CHAMPNETERY ALS (1) SENIORS DEPARTEMENTAL
5 POULE B DU 6/10/2019**

Arbitre : M. MEZAACHI Yacine

Vu le mail de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe de LIMOGES KURDES

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 24,50 €uros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation

Le Président

Daniel DOUCET

Le Secrétaire

Bernard LAUMONIER



PARTENAIRES DU DISTRICT





LE POINT SUR LE CHAMPIONNAT

DEPARTEMENTAL 1 ISLE (C) ACCROCHE

Dans le duel opposant les deux premiers de la poule, à savoir ISLE (C) et LIMOGES VIGENAL, les deux équipes se sont neutralisées et séparées sur le score de 0 à 0.

LE PALAIS (B) le 3^{ème} a été tenu en échec par BEAUNE sur le score de 1 à 1. L'OCCITANE a battu son voisin FOOT SUD par 4 à 2. AIXE (C) a obtenu sa 1^{ère} victoire face à RILHAC RANCON (B) par 1 à 0. ST BRICE s'est largement incliné face à PANAZOL (B) par 6 à 2.

DEPARTEMENTAL 2 POULE A LE PLEIN POUR COMPREIGNAC

3 matches et 3 victoires pour COMPREIGNAC. Certes, le score est étriqué mais COMPREIGNAC a été vaincre LUSSAC LES EGLISES par 2 à 1. VEYRAC est allé battre AMBAZAC par 5 à 2. NANTIAT en a fait de même sur le terrain de BESSINES (B) par 2 à 0. L'USECC (B) a vaincu LE ROUSSILLON (B) par 2 à 0. ST VICTURNIEN est allé battre ST PRIEST TAURION par 4 à 1 et MAYOTTE a vaincu ST JUNIEN (B) par 3 à 0.

POULE B FC 2 VALLEES 3 / 3

Le leader FC 2 VALLEES s'est imposé difficilement face aux FEUILLARDIERS par 2 à 1. SOLIGNAC a subi une lourde défaite face à NEXON par 6 à 1. CONDAT a vaincu ST LEONARD (B) par 3 à 0. Victoire également du FCCO face à BOISSEUIL par 4 à 2. LA GENEYTOUSE a obtenu sa 1^{ère} victoire face à ST PRIEST SOUS AIXE par 2 à 0. Même score de 2 à 0 pour LA ROCHE L'ABEILLE face à ISLE (D).

DEPARTEMENTAL 3 POULE A 3 SUR 3 POUR LE DORAT ET AMBAZAC (B)

Le DORAT a obtenu sa 3^{ème} victoire face à la FRATERNELLE FOOT par 7 à 0. AMBAZAC (B) est dans la même situation après avoir battu ST GEORGES LES LANDES par 4 à 1. PEYRAT DE BELLAC et LA JONCHERE se sont neutralisés : 1 à 1. BERSAC a battu ANF87 par 4 à 2, large victoire pour BELLAC/BERNEUIL (B) face à ST AMAND MAGNAZEIX par 6 à 1. Enfin, NANTIAT l'a largement emporté face à ST BONNET DE BELLAC par 7 à 0.

POULE B L'ELAN SPORTIF ET ST JUST LE MARTEL

L'ELAN SPORTIF est allé battre l'AFP (B) par 1 à 0. ST JUST LE MARTEL en a fait de même face à RILHAC RANCON (C) par 2 à 0, mais à domicile. CHATEAUNEUF/NEUVIC (B) et l'ASPTT LIMOGES se sont neutralisés : 0 à 0. ST MARTIN TERRESSUS s'est incliné à domicile face à LA CROISILLE/LINARDS par 1 à 0. Large victoire de FEYTIAT (C) à SUSSAC par 4 à 1. Enfin, la rencontre LE PALAIS (C) – AUREIL/EYJEAUX a été arrêtée...

POULE C LES KURDES SEULS EN TETE

L'équipe des KURDES a obtenu sa 3^{ème} victoire face à VERNEUIL/VIENNE (B) par 3 à 0. LE PAYS AREDIEN s'est imposé sur le terrain de l'ALOUETTE (B) par 2 à 1. BEAUNE (B) a largement battu SOLIGNAC (B) par 5 à 0. BOSMIE et FOOT SUD (B) ont fait match nul 1 à 1. Victoire de NEXON (B) sur le terrain du FCCL par 2 à 1. La ST LOUIS VAL a triomphé de LA ROCHE L'ABEILLE (B) par 4 à 1.



**POULE D
VAYRES ET SEREILHAC 3 SUR 3**

VAYRES est allé l'emporté facilement sur le terrain de ST GENCE par 3 à 0. Il en est de même pour SEREILHAC qui est allé battre ORADOUR/GLANE par 4 à 1, ST JUNIEN (C) s'est lourdement incliné face à LIMOGES LANDOUGE (B) par 5 à 1. Belle victoire de ROCHECHOUART sur le terrain de CONDAT (B) par 5 à 0. LAFRAGE (C) s'est incliné face à ST BRICE (B) par 1 à 0. ST JOUVENT est allé battre FC 2 VALLEES (B) par 3 à 0.

**DEPARTEMENTAL 4
POULE A
LE VIGENAL (B) LEADER**

LE VIGENAL (B), après sa victoire à COMPREIGNAC (B) par 3 à 2, est leader. PEYRILHAC n'a pu faire mieux que match nul sur le terrain de DROUX 2 à 2. LA BAZEUGE et NOUIC/MEZIERES ont fait match nul 0 à 0. NANTIAT (C) a battu BELLEC/BERNEUIL (C) par 1 à 0. Enfin, VEYRAC (C) a triomphé de PEYRAT DE BELLAC (B) par 3 à 1. L'exempt était CIEUX/VAULRY.

**POULE B
BONNAC ET ST PARDOUX EN TETE**

BONNAC a obtenu sa 3^{ème} victoire à ST SORNIN LEULAC sur le score sans appel de 6 à 2. ST PARDOUX, l'autre leader, a battu LE DORAT (B) par 2 à 0. ANF87 (B) s'est incliné contre LA JONCHERE/ST MAURICE (B) par 4 à 1. LE THEIL LES BILLANGES a largement battu BEAUNE (C) par 5 à 2. Victoire de FOLLES sur le terrain des GRANDS CHEZEAUX par 2 à 0. L'exempt était RAZES.

**POULE C
EYMOUTIERS (B) LE PLEIN**

3^{ème} victoire pour EYMOUTIERS (B) sur le score de 5 à 0 face à MOISSANNES. ROYERES a cartonné face à l'ASPTT LIMOGES (B) par 11 à 0. ST JULIEN LE PETIT a vaincu LA CROISILLE/LINARDS (B) par 2 à 1. ST JUST LE MARTEL (B) a triomphé de l'OCCITANE (B) par 1 à 0. ST LEONARD DE NOBLAT (C) - ST PRIEST TAURION (B) a été arrêté. L'exempt était AMBAZAC (C)

**POULE D
L'USECC (C) et FOOT SUD (C) LEADERS**

L'USECC (C) a obtenu sa 3^{ème} victoire face à BOISSEUIL (B) par 5 à 0. FOOT SUD (C), l'autre leader, a dû s'employer pour battre BOSMIE (B) par 3 à 0. LE PAYS AREDIEN (B) s'est incliné face à FEYTIAT (D) par 3 à 1. COUSSAC BONNEVAL est allé battre ST MAURICE LES BROUSSES par 2 à 0 et VERNEUIL (C) a vaincu FLAVIGNAC par 2 à 0. L'exempt était ST HILAIRE LES PLACES.

**POULE E
CHAILLAC/SAILLAT LEADER**

CHAILLAC/SAILLAT a battu SEREILHAC (B) par 3 à 1. Le FCCO (B) a triomphé de LIMOGES LANDOUGE (C) sur le score de 6 à 1. ST BRICE (C) a largement battu ST JUNIEN (D) par 6 à 0. ST LOUIS VAL (B) en a fait de même face à ROCHECHOUART (B) par 4 à 2. ST VICTURNIEN (B) a concédé la défaite face à ST PRIEST SOUS AIXE (B) par 3 à 1. L'exempt était le FCCL (B).

L'Animateur,
Clarisse ROUGIER



FRANCE Ë SERBIE FEMININES A BORDEAUX LE 09 NOVEMBRE 2019

Le samedi 09 novembre sera l'occasion de vous rendre au Stade Matmut Atlantique à Bordeaux pour supporter l'Equipe de France Féminine qui recevra à 21 heures l'équipe de Serbie **pour un match qualificatif à l'Euro 2021.**

Alors mobilisez-vous, réservez d'ores et déjà vos billets pour cet évènement exceptionnel.

Des tarifs préférentiels sont réservés aux clubs de la LFNA (à partir de 4.90 euros) en remplissant le bon de commande ci-dessous à retourner avant le lundi 21 octobre 2019.



FÉMININE

FRANCE / SERBIE

Match Qualificatif au Championnat d'Europe
Samedi 09 novembre à 21h00
STADE MATMUT ATLANTIQUE – BORDEAUX



BON DE COMMANDE
LIGUE

VOS COORDONNEES

Entité : Personne à contacter :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Email (Obligatoire) :

TARIFS

CATEGORIES	TARIF -30% (TVA inclus)	QUANTITES*	10 invitations pour 40 places achetées	TOTAL (en €)
Catégorie 1	21.00 € au lieu de 30.00 €			
Catégorie 2	15.40 € au lieu de 22.00 €			
Catégorie 3	9.80 € au lieu de 14.00 €			
Catégorie 4	4.90 € au lieu de 7.00 €			
TOTAL				€
				Billets physiques <input type="checkbox"/>
				Billets électroniques <input type="checkbox"/>

* Les bons de commandes seront traités par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles –
Bon de commande à retourner au plus tard le 21 octobre 2019 à l'adresse ci-dessous

REGLEMENT

Par chèque à l'ordre de la LFNA – à adresser à : Mathilde Postec – Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine -
17 BIS RUE JOLIOT CURIE - CS 60139 - 33167 ST MEDARD EN JALLES CEDEX

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Acquisition et d'Utilisation des billets (disponibles sur www.fff.fr (Rubrique billetterie) pour les matches organisés par la FFF, et les accepte expressément.

Signature et Cachet :

Fait le à



FÉMININE



MONTEES ET DESCENTES 2020

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES

APPLICABLE : FIN SAISON 2019/2020

DESCENTES DE R 3 0 1 2 3 4 5 6 7 8

D 1 : 1 poule de 12 équipes									
SEM D1 (1 poule de 12)	12	12	12	12	12	12	12	12	12
montées en R3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
descentes en SEM D2	2	3	4	4	4	5	6	7	8
restant en SEM D1	8	7	6	6	6	5	4	3	2
montées de SEM D2	4	4	4	3	2	2	2	2	2
descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
nombre d'équipes année suivante	12	12	12	12	12	12	12	12	12

D 2 : 2 poules de 12 équipes									
SEM D2 (2 poules de 12)	24	24	24	24	24	24	24	24	24
montées en SEM D1	4	4	4	3	2	2	2	2	2
descentes en SEM D3	6	7	8	8	8	8	9	10	10
restant en SEM D2	14	13	12	13	14	14	13	12	12
montées de SEM D3	8	8	8	7	6	5	5	5	4
descentes de SEM D1	2	3	4	4	4	5	6	7	8
nombre d'équipes année suivante	24	24	24	24	24	24	24	24	24

D 3 : 4 poules de 12 équipes									
SEM D3 (4 poules de 12)	48	48	48	48	48	48	48	48	48
montées en SEM D2	8	8	8	7	6	5	5	5	4
descentes en SEM D4	8	9	10	10	11	12	12	12	12
restant en SEM D3	32	31	30	31	31	31	31	31	32
montées de SEM D4	10	10	10	9	9	9	8	7	6
descentes de SEM D2	6	7	8	8	8	8	9	10	10
nombre d'équipes année suivante	48	48	48	48	48	48	48	48	48

D 4 : 5 poules de 11									
SEM D4 (4 poules de 12+ 1 poule de 11)	55	55	55	55	55	55	55	55	55
montées en SEM D3	10	10	10	9	9	9	8	7	6
descentes en SEM D5	5	5	6	6	6	6	7	7	8
restant en SEM D4	40	40	39	40	40	40	40	41	41
montées de SEM D5	7	6	6	6	6	6	5	5	5
descentes de SEM D3	8	9	10	10	11	12	12	12	12
nombre d'équipes année suivante	55	55	55	56	57	58	57	58	58

D 5 : 2 poules de 10 équipes + 1 poule de 9									
SEM D5 (2 poules de 10 + 1 poule de 9)	29	29	29	29	29	29	29	29	29
montées en SEM D4	7	6	6	6	6	6	5	5	5
descentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
restant en SEM D5	22	23	23	23	23	23	24	24	24
descentes de SEM D4	5	5	6	6	6	6	7	7	8
nombre d'équipes année suivante	27	28	29	29	29	29	31	31	32

PARTICULARITES : Suite au non engagement de l'équipe de Nieul 2 en D3 pour la saison 2019/2020
Si cette équipe repart pour la saison 2020/21, elle sera en 4ème division. De ce fait il y aura 1 descente de plus en de D4 en D5.